

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ERCE-PRÈS-LIFFRÉ
DU 25 MAI 2023**

Date de convocation et d'affichage de l'ordre du jour :

21 mai 2023

Date d'affichage de la liste des délibérations :

1^{er} juin 2023

Le vingt-cinq mai deux mil vingt trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ercé près Liffré, légalement convoqué le vingt et un mai deux mil vingt trois, s'est réuni à la salle du Relais des Cultures en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bertrand CHEVESTRIER, Maire.

Etaient présents :

B. CHEVESTRIER - N. BEAUDOIN - D. GARNIER - M. GUILARD - E. FLAUX - M. DI MAMBRO - K. STEPHEN - J. LINAY - O. LE NORMAND - M. MARDELE - F. LE MOUEL - G. BRIENS - A. HOUET - J. BERLIERE - V. LOTODE

Absents :

Morgane LETONDEUR

Etaient absents excusés :

Isabelle GAUTIER ayant donné procuration à F. LE MOUEL
Marion GRIGNON ayant donné procuration à M. DI MAMBRO

Secrétaire de séance :

Kathy STEPHEN

Validation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 mars 2023

M. le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 9 mars dernier à se prononcer sur la rédaction du procès verbal de cette séance.

En l'absence d'objection et à l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la séance du 9 mars 2023 :

- **VALIDENT le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 mars 2023.**

Validation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2023

M. le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 6 avril dernier à se prononcer sur la rédaction du procès verbal de cette séance.

En l'absence d'objection et à l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la séance du 6 avril 2023 :

- **VALIDENT le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 avril 2023.**

DCM_20230406_1 CONVENTION ASE

L'ASE est éligible aux subventions accordées à toutes les associations selon les critères qui ont été définis et approuvés par la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2022.

Mais, compte-tenu du rôle particulier joué par l'ASE auprès des jeunes, la municipalité développe son partenariat avec l'association à travers une aide financière complémentaire. La précédente convention datait de 2001. Elle était rédigée en francs et faisait référence à des activités qui ne sont plus pratiquées et ne prenait pas en compte des activités apparues depuis lors.

Il a donc été décidé d'actualiser cette convention, qui est proposée aujourd'hui à l'adoption du Conseil Municipal.

Pour 2023, la somme de 3 642,00€ est proposée correspondant à 142 jeunes de 6 à 18 ans : 2 982,00€ et 22 enfants de moins de 6 ans : 660,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- APPROUVER le projet de convention avec l'ASE ;
- AUTORISER M. le Maire à signer ladite convention.

DCM_20230406_2 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après le travail de définition de nouveaux critères d'attribution de subventions communales réalisé et approuvé par le conseil municipal en 2022, des compléments ont été apportés en particulier concernant la notion de subvention indirecte sous la forme de mise à disposition de salles ou de bâtiments et de temps d'agents.

Les dossiers de demande de subvention ont été envoyés aux associations.

Le tableau ci-après est présenté au Conseil Municipal :

Courrier arrivé	Nom Association	Nom Représentant	Activité	Montant demandé	Montant proposé
01/03/23	ERCéclate	BRIENS Michaël	Association qui permet de monter et animer plusieurs manifestations dans la commune.	0,00€	
22/02/23	Ercé Créatif	DAUDIN Claire-Marie	Association qui propose des ateliers de dessin « zen ».	Pas de montant	
05/03/23	Amicale Laique	LOPEZ Christopher		pas de dossier 2023	
	ACCA	HERVELEU Pierrick	Organisation de la pratique de la chasse sur la commune, aide à la régulation des espèces nuisibles, aide à la gestion de la faune sauvage et la biodiversité.	pas de dépôt de dossier 2023	
23/02/23	UNC	POIRET Raymond	Rassembler les femmes et les hommes qui portent ou ont porté l'uniforme pour la défense de la France, maintenir les liens de solidarité et d'amitié entre anciens combattants, perpétuer le souvenir des combattants morts pour la patrie, contribuer au travail de mémoire pour les jeunes générations.	311,00€	pas de subvention-épargne au dessus des plafonds. La municipalité continue de participer aux pots de convivialité des cérémonies commémoratives.
01/03/23	GALLO TONIC	JOULAUD Marie-Jo	Promouvoir la culture Gallèse (stage de danse, bal, fest noz, Pommé, cours de musique), participe à la balade Ercéenne, fete de la musique...	500,00€	Épargne importante mais inférieure à 2 années de fonctionnement - convention pour porter la culture gallèse sur la commune en l'absence budget culture - Déficit de 1 800€ sur le budget 2022.

					350,00€
23/02/23	CLUB DU TEMPS LIBRE	HERVE Marcel	Créer du lien social entre les adhérents : activités, voyages, repas...	150,00€	150,00€ car rentrent dans les critères d'attribution
20/02/23	AGORA	RENON Thierry	Permettre aux habitants de la commune d'accéder à la culture et aux loisirs : Atelier Guitare (Renon Thierry), Atelier Oenologie (GAVILA Arnaud), Atelier Pachtwork (BATOGE Anne, BEAUDOIN Laurence), Atelier Théâtre en prévision : faire venir des troupes.	1 800;00€	pas de subvention - épargne au dessus des plafonds – Proposition : installation ordinateur dans la salle du relais- mise en relation avec autre association pour voir achats par la commune dans l'intérêt collectif
01/03/23	ASE	KERDILES Valérie	Activités sportives.	convention	3 642,00€
25/03/23	Atelier Pierre	DESSIER Roland		amélioration du bâtiment - local stockage bois	
01/03/23	Plénitude yoga	LEMONNIER Sylvie	Activité Yoga adulte.	pas de demande	
	Association Sportive Martin Luther King		Soutien aux activités sportives des élèves- compétition - 17 jeunes concernés d'Ercé.	40,00€ en 2022	50,00€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- **APPROUVER l'attribution des subventions aux associations telles que présentées dans le tableau ci-dessus.**

DCM_20230406_3 CONVENTION TAP

Afin de permettre à des intervenants extérieurs dans le cadre de l'animation des TAP pour l'année scolaire 2023-2024, des conventions vont devoir être signées avec les différents intervenants pour définir les modalités d'intervention : financières, horaires et organisation dans la limite des crédits inscrits au budget.

Ces conventions sont en préparation. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer ces conventions lorsqu'elles seront finalisées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- **AUTORISER M. le Maire à signer les conventions dans le cadre de l'animation des TAP pour l'année scolaire 2023-2024 dans la limite des crédits inscrits au budget.**

DCM_20230406_4 TARIFS TAP

En septembre prochain, nous allons mettre en place des TAP payants.

Après une enquête auprès des familles de l'école Paul Emile Victor, des agents et de l'équipe éducative enseignante, la majorité souhaite maintenir le rythme à 4,5 jours.

Pour renforcer l'équipe d'animation sur ces temps, nous aurons 3 intervenants extérieurs qui viendront une fois par semaine :

- un éducateur sportif de Liffré-Cormier Communauté qui animera un Atelier Sport,
- un éducateur musical de Liffré-Cormier Communauté qui animera un Atelier Eveil musical,
- une intervenante indépendante qui proposera un Atelier autour du yoga du rire et du clownesque.

Leurs interventions seront basées sur le rythme scolaire.

Les TAP commenceront le lundi 18 septembre 2023 et finiront le vendredi 7 juin 2024 soit 30 semaines (et moins si jours fériés).

Des conventions seront établies avec chacun des partenaires.

Le coût prévisionnel occasionné pour la réalisation des TAP est le suivant :

	Coût horaire	Coût Total
30 séances Sport Liffré-Cormier Communauté	41.90€	1 257,00€
29 séances Musique Liffré-Cormier Communauté (1 jour férié)	36.04€	1 045.16€
28 séances Yoga (2 jours fériés)	45,00€	1 260,00€
Achat Matériel activités manuelles pour animateurs et bénévoles		1 300,00€
	TOTAL	4 862.16€

Deux scénarios de tarification sont proposés :

Quotient Familial	Scénario 1	Scénario 2
0-400	25,00€	22,00€
400-600	27,00€	24,50€
600-800	29,00€	27,00€
800-1 000	31,00€	30,50€
1 000-1 150	33,00€	33,00€
1 150-1 300	35,00€	35,50€
1 300-1 500	37,00€	38,00€
1 500-1 900	39,00€	40,50€
+1 900	41,00€	43,00€
Recette prévisionnelle Totale *	4 820,00€	4 823,50€

* Calculée sur la fréquentation TAP 2022-2023

Une décision doit être prise pour entériner le scénario qui sera appliqué dès le mois de septembre 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- ADOPTER le scénario 2 tel que présenté ci-dessus pour la fixation des tarifs des temps TAP à compter du 1^{er} septembre 2023.

DCM_20230406_5 DEVIS PROJET RÉNOVATION / EXTENSION DU CENTRE DE LOISIRS

Dans le cadre du projet de Rénovation/Extension du Centre de Loisirs, plusieurs fiches de travaux modificatifs ont été proposées par la maîtrise d'oeuvre à la maîtrise d'ouvrage :

- Lot 5 : Fiche de travaux modificatifs n°2 - Ajout d'un chassis de désenfumage pour un montant de 3 173,37€ HT. Ce chassis de désenfumage n'avait pas été inclus dans le plan initial mais a été demandé par le bureau de contrôle,
- Lot 3 : Fiche de travaux modificatifs n°6 - Travaux Divers maçonnerie pour un montant de 8 130,61€ HT,
- Lot 3 : Fiche de travaux modificatifs n°7 - Chaînage Murs Ouest et Nord pour un montant de 8 779,64€ HT. Lors de la démolition de l'ancienne charpente du bâtiment Nord et de la réalisation de la nouvelle charpente, il est apparu nécessaire de consolider les têtes de murs Ouest et Nord afin d'assurer la solidité des sablières et de l'assise de la nouvelle charpente. En effet la sablière doit être liaisonnée à la tête de mur et la charpente afin que celle-ci contribue à la solidité du mur.

Après approbation par la maîtrise d'ouvrage, ces fiches de travaux modificatifs se traduiront par la proposition d'avenants aux différents marchés concernant les lots concernés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- VALIDER les fiches de travaux modificatifs présentées,
- AUTORISER M. le Maire à signer ces fiches et les avenants qui en résulteront.

Décisions prises dans le cadre des délégations

- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) : renonciation à exercer le droit de préemption urbain

Néant

- Décisions du Maire

- DÉCISION_2023_03 Tarifs Buvette CMJ - Troc Plantes,

- DÉCISION_2023_04 Devis Agrobio35 – Restaurant scolaire.

Informations diverses

- Devis pour le confortement des façades Sud et Est : M. le Maire revient sur les difficultés actuelles sur le chantier du Centre de Loisirs. Le montant des travaux destinés à consolider les façades fragilisées est de l'ordre de 100 000,00€. La Maîtrise d'œuvre a été reçue afin que des démarches soient engagées auprès des assurances et de l'entreprise.
- Déontologie : la loi 3DS prévoit la nomination d'un déontologue élu au 1er juin et les communes doivent avoir délibéré à cette date. Or, de nombreuses communes rencontrent des difficultés pour trouver un référent. L'AMF 35 prépare une liste à proposer aux communes. Pour le moment, ils n'ont pas beaucoup de personnes à proposer, elle s'étoffera sûrement ensuite. Nous pouvons choisir de désigner une personne sur cette liste et repasser une autre délibération plus tard si la commune souhaite changer en fonction des noms qui se seront rajoutés.
L'AMF doit envoyer cette liste rapidement, dès réception, celle-ci sera communiquée au Conseil Municipal.
- Règlement intérieur du Conseil Municipal : le projet de règlement intérieur va être proposé aux élus pour avis avant d'être mis au vote lors du prochain conseil.
- PATA : la campagne 2023 de Point à Temps a commencé.
- Vote PLUi / vote Arrêt PLU : suite à la réunion en Mairie avec un certain nombre d'élus ainsi que Monsieur Piquet, président de Liffré-Cormier Communauté, Madame Bridel Vice Présidente à l'urbanisme et Mme Schroeder responsable du service Urbanisme, M. le Maire exprime son besoin d'avoir un positionnement général des élus sur le projet de passage en PLUi afin qu'il puisse porter cette position des élus lors des réunions à venir du bureau communautaire.

Questions divers

Néant

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21h57

SIGNATURES :

Le Maire,
Bertrand CHEVESTRIER

La secrétaire de séance,
Kathy STEPHEN